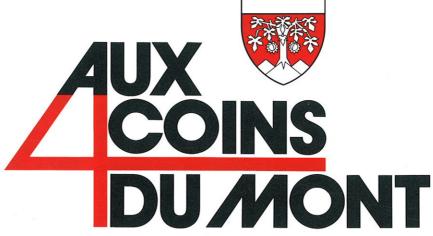
No 9 mai 1988

Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: Rémy Vaucher, municipal Impression: J.-P. Hauswirth, Le Mont



à savoir

Bois de feu

Du bois de feu provenant des coupes de bois de l'hiver dernier, quelques res de hêtre et de chêne, sont encore disponibles. (Frs. 55.– à 65.– le stère).

Sur le parterre de certaines coupes, il reste une quantité de branches et déchets faciles à ramasser. Ce bois convient très bien pour le chauffage et la cheminée. Il est cédé gratuitement aux personnes intéressées.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. René Henny, municipal, 33 22 02.

Collecte des produits toxiques ménagers usagés, inutilisés, périmés.

Certains produits utilisés dans les ménages peuvent présenter un danger pour l'environnement lorsqu'ils sont incinérés avec les ordures ménagères ou jetés à la canalisation (WC, évier, -):

Ils sont à l'origine de nombreux accidents dont les victimes sont le plus souvent des enfants.

Le Département des Travaux publics (Office cantonal de la protection des eaux), le Département de l'Intérieur et de la Santé publique (laboratoire cantonal), en collaboration avec les communes, les pharmaciens, les droguistes-herboristes et les marchandsgrainiers du canton de Vaud organisent gratuitement la collecte des produits ci-dessous:

- huiles de friture, huiles de moteur
- produits chimiques
- médicaments
- produits agro-chimiques
- piles, batteries, etc.

En ce qui concerne les huiles de friture (végétales) et les huiles de vidange (minérales provenant des ménages privés, elles doivent être versées selon la catégorie dans le container spécial placé au Grand-Mont, à côté de la benne à verre.

Pour les quantités plus importantes, (restaurants, garages), s'adresser à l'un des centres régionaux de récupération des déchets.

Pour l'élimination des autres déchets spéciaux, (produits chimiques, médicaments, piles, batteries, etc.) veuillez consulter le tableau inséré dans le présent numéro qui vous donne tous les renseignements nécessaires.

Ces déchets spéciaux que vous débarrassez seront acheminés vers les centres régionaux de récupération. Pour la Commune du Mont, le centre régional de récupération se trouve à la Station d'épuration de Vidy (STEP).

Ces déchets seront ensuite pris en charge par CRIDEC à Eclépens qui procèdera à leur identification, à leur recyclage et à leur conditionnement.

Cette campagne s'adresse uniquement aux ménages pour l'élimination de leurs déchets. Les artisans et les industriels s'adressent directement à CRIDEC (Eclépens) tél. 866 76 54.

La Municipalité

Cours ...

Etudiants de langue maternelle allemande habitant au Mont donne des <u>cours d'allemand</u> jusqu'au niveau de la maturité.

S'adresser à David Briner, route des Martines 18, 1052 Le Mont/Lausanne, tél. 33 43 64.

reflets du législatif

La Municipalité incorpore accompagnée de son secrétaire et de son boursier, ainsi que cinquante-quatre conseillères et conseillers communaux dont le président, M. Daniel Grosclaude, assisté de son secrétaire et de son huissier, se sont retrouvés en séance le 21 mars dernier.

Armés d'une énergie renouvelée, en ce premier jour printanier, l'Assemblée s'est offert un débat intéressant sur un sujet pourtant assez peu motivant. Il s'agissait en effet de discuter le projet du règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données individuelles. Le préavis municipal ainsi que le projet de règlement ont été étudiés par une commission ad hoc composée de MM. Hervé Menétrey, Paul Kart, Michel Odier, Marc-Antoine Staub, et Gaston Amaudruz, qui a rappelé dans son rapport, la loi cantonale du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles dont est issu le présent projet de règlement communal. De plus la commission a rappelé qu'au Mont les fichiers informatiques contenant des données personnelles seront établis exclusivement pour le Contrôle des habitants. Les données qui figureront dans les fichiers seront conformes à celles prévues par la loi cantonale du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et par son règlement d'application du 28 décembre 1983. Un débat intéressant a eu lieu sur le thème des données personnelles à introduire dans le système ainsi que sur la manière de les obtenir et de les communiquer. Le préavis municipal ainsi que le règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données ont été acceptés par un Conseil unanime. Celui-ci a ensuite désigné les membres de la commission permanente de recours en matière d'informatique, prescrite par l'art. 22 du règlement précédemment accepté. Après en avoir fixé à 5 le nombre des membres, l'Assemblée a élu: Mme Marie-Claude Robert, MM. Michel Page, Paul Kart, Michel Odier et Gérald Noverraz.

Au dernier point de l'ordre du jour, M. le Syndic a fait part au Conseil de rumeurs publiques faisant suite aux premières adjudications des travaux pour le complexe communal de Crétalaison, et qui mettent en cause l'intégrité de certains municipaux. M. le Syndic relève que si la critique fait partie d'un certain jeu politique, celui-ci est intolérable lorsqu'il repose sur des propos portant atteinte à la sphère professionnelle des politiciens. Après avoir rappelé que la procédure d'adjudication se déroule collégialement en séance de la Municipalité, M. le Syndic a décidé avec l'accord unanime des municipaux, d'appliquer de suite, une politique encore plus transparente au cours de la procédure de mise en soumission et d'adjudication de travaux de plus de Fr. 50'000.-, par la Municipalité.

La Municipalité par la voix de M. Jean-Jacques Belet a encore présenté un rapide bilan de l'état d'avancement des travaux de Crétalaison. Ceux-ci ont pu se dérouler continuellement pendant cet hiver de sorte qu'un mois a été gagné sur les prévisions. Les travaux de béton armé ne pourront malheureusement débuter qu'à partir du 15 avril prochain. Les travaux engagés à ce jour se montent à environ 1 million de fr., ce qui est tout à fait conforme au budget. Ces informations mettent fin à la séance du Conseil et le président M. Grosclaude peut lever la séance à 21 h. 55.

Le secrétaire: B. Salchli

le conseil du vétérinaire

En ces jours de printemps, favorables à l'accouplement et aux mises bas, il est opportun de rappeler quelquesunes des caractéristiques physiologiques des animaux domestiques.

Les chiens

Ils arrivent à maturité sexuelle entre 7 à 9 mois, parfois plus tard. Les femelles ont des chaleurs en moyenne deux fois par année, qui durent 3 semaines. Leur période de fécondation se situe entre le 8ème et le 15ème jour de leurs chaleurs.

Les chiennes mettent bas au bout de 62 à 65 jours.

Selon la race, elles peuvent avoir de 1 à 12 petits. Il est vivement conseillé de ne pas garder plus de 8 chiots, en raison du nombre de tétines.

Les chats

Ils arrivent à maturité sexuelle à 6 ou 7 mois pour les mâles, et 7 à 9 mois pour les femelles. Ces dernières nt des chaleurs qui ne durent que quel-

ques jours, mais qui peuvent recommencer à tout moment pendant la période qui va du mois de décembre au mois d'août environ. La chatte porte deux mois, elle peut mettre au monde jusqu'à 6 petits.

Le lapin

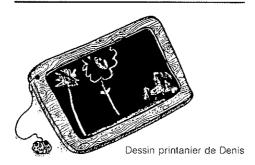
Il arrive à maturité sexuelle à 3 ou 4 mois. De janvier à juin, la femelle peut enchaîner les portées. En effet, la lapine est fécondable presque immédiatement après la mise bas. La gestation dure 28 jours.

Le cobaye

Il atteint sa maturité sexuelle déjà à 2 mois. La femelle porte de 62 à 68 jours. Quelques heures plus tard, elle est prête à s'accoupler de nouveau. Elle mettra au monde de 1 à 6 petits complètement formés, c'est à-dire resemblant déjà à leurs parents en miniature et capables de marcher quelques minutes après leur naissance.

Dr. L. Walter

dans nos écoles



Commissions scolaires

En raison des départs de Mme Christiane Kalbfuss, Bretigny, et de M. Jean-Pierre Gariglio, Le Mont, les Commissions scolaires primaire et secondaire ont été constituées de la manière suivante:

Etablissement primaire

M. Bertrand Chenevard, président Mme Aline Corbaz, vice-présidente M. Pierre-André Jan Mme Christine Pache Mme Marthe Pittet M. Rémy Vaucher

Etablissement secondaire

Mme Janine Panchaud, présidente, Morrens

Mme Marthe Pittet, vice-présidente, Le Mont

Membres

M. Bertrand Chenevard, Le Mont Mme Christine Clerc, Montheron Mme Jacqueline Cochard, Bretigny Mme Aline Corbaz, Le Mont M. Robert Falcy, Cugy M. François Gilliéron, Cugy M. Jean-Marie Goumaz, Froideville M. Pierre-André Jan, Le Mont Mme Margaret Lanfranconi, Le Mont M. André Mottaz, Froideville Mme Christine Pache, Le Mont

Examens 1988



1. Examens d'admission

1.1. En 6ème année (toutes divisions): 20 et 21 juin

Cet examen est ouvert aux enfants venant de l'enseignement privé et il se déroulera à Lausanne.

1.2. En classe supérieure, 7ème année (7SUP4):

mercredi 15 juin, le matin: mathématiques 1 et II.

jeudi 16 juin, le matin: lecture expliquée.

jeudi 16 juin, après-midi: grammaire et conjugaison.

Cet examen se déroulera à Lausanne, mais nos élèves l'ayant réussi seront scol sés dans l'établissement du Mont.

1.3. En classe supérieure, 8^{ème} et 9^{ème} années (8SUP4 et 9SUP4): du 20 au 24 juin (voir examens annuels des classes supérieures).

2. Examens de passage

2.1. <u>Classes supérieures de 7^{ème}</u>, 8^{ème} et 9^{ème} années:

lundi 20 juin, le matin: comptabilité,

mardi 21 juin, le matin: allemand,

mercredi 22 juin, le matin: mathématique II,

jeudi 23 juin, le matin: français structuration, mathématique I, vendredi 24 juin, le matin: français-expression.

2.2. Classes terminales à options, 8ème année:

jeudi 23 juin, le matin: français, mathématique.

Semaine 39

Le Département de l'Instruction publique et des cultes ayant avancé tous les examens annuels d'admission et de passage, la dernière semaine d'école, la 39ème, comprendra 3 jours d'activité culturelles, manuelles ou sportives à choix.

Ces activités ont été voulues variées et intéressantes. Dès lors, chaque participant profitera de cette semaine 39 pour s'initier ou perfectionner une technique, s'informer, rencontrer des camarades d'autres classes ou d'autres communes. C'est l'occasion de faire un plus que programme et rythme scolaire ne permettent pas toujours.

3 activités proposées sont les suivantes;

- fabrication du papier
- pâte à sel
- pate a sermaquillage
- marionnettes
- jeux en plein air et visites
- petites excursions, jeux de plein-air
- musique
- vélo, baignade, histoire
- connaissance de la Suisse allemande
- modélisme
- masques en plâtre
- visite de Lausanne
- basketball
- ornithologie
- La Côte-Genève randonnées/visites
- randonnée au Jura
- volleyball
 - théâtre
- randonnée et varappe en montagne
- football
- plongeon
- badminton et condition physique en plein air
- randonnées à travers les Alpes vaudoises.

Vacances scolaires

Les Commissions scolaires des établissements primaire et secondaire du Mont avaient pris la décision d'effectuer un second (et dernier) sondage afin de fixer les dates des vacances pour les prochaines années.

Le choix était proposé entre les deux variantes suivantes:

 introduire le système 6-2 appliqué dans les gymnastes cantonaux, écoles de commerce et écoles normales ainsi que dans la majorité des communes vaudoises, soit réduire à <u>6 semaines</u> la durée des vacances d'été, celles des vacances d'automne passant alors à <u>2 semaines</u>.

maintenir le système <u>7-1, en vigueur</u> actuellement dans nos deux établissements et choisi par Lausanne, soit accorder 7 semaines de vacances en été et 1 semaine en automne.

Les résultats du sondage ont été les suivants:

Etablissement primaire

Pour le système 6-2 48,99 % Pour le système 7-1 51,01 %

Etablissement secondaire:

Pour le système 6-2 70,46 % Pour le système 7-1 28,92 % Sans opinion 0,62 %

Etablissements primaire-secondaire: Pour le système 6-2 60,19 % Pour le système 7-1 39,49 % Sans opinion 0,32 %

En conséquence, les Commissions scolaires des établissements primaire et secondaire ont pris la décision d'introduire dès l'année scolaire 1989-1990 le système 6-2.

Le calendrier des vacances scolaires pour les prochaines années est donc le suivant:

1988/89:

Rentrée des classes lundi 22 août 88, après-midi

Automne:

du vendredi 14 octobre 88, fin des cours, au lundi 24 octobre 88, début de matinée.

Hiver:

du vendredi 23 décembre 88, fin des cours, au lundi 9 janvier 89, début de matinée.

Février:

du vendredi 3 février 89, fin des cours, au lundi 13 février 89, début de matinée.

Printemps:

du jeudi 23 mars 89, fin des cours, au lundi 10 avril 89, début de matinée.

Eté:

du vendredi 7 juillet 89, fin des cours, au lundi 21 août 89, après-midi.

1989/90:

Rentrée des classes lundi 21 août 89, après-midi

Automne:

du vendredi 6 octobre 89, fin des cours, au lundi 23 octobre 89, début de matinée.

Hiver:

du vendredi 22 décembre 89, fin des cours, au lundi 8 janvier 90, début de matinée.

Février:

du vendredi 9 février 90, fin des cours, au lundi 19 février 90, début de matinée.

Printemps:

du vendredi 6 avril 90, fin des cours, au lundi 23 avril 90, début de matinée.

Eté:

du vendredi 6 juillet 90, fin des cours, au lundi 20 août 90, apres-midi.

1990/91:

Rentrée des classes lundi 20 août, après-midi

Automne:

du vendredi 5 octobre 90, fin des cours, au lundi 22 octobre 90, début de matinée.

Hiver

du vendredi 21 décembre 90, fin des cours, au lundi 7 janvier 91, début de matinée.

Février:

du vendredi 8 février 91, fin des cours, au lundi 18 février 91, début de matinée.

Printemps:

du jeudi 28 mars 91, fin des cours, au lundi 15 avril 91, début de matinée.

Fté:

du vendredi 5 juillet 91, fin des cours, au lundi 19 août 91, après-midi.

1991/92:

Rentrée des classes lundi 19 août 91, après-midi

Automne:

du vendredi 4 octobre 91, fin des cours, au lundi 21 octobre 91, début de matinée.

Hiver:

du vendredi 20 décembre 91, fin des cours, au lundi 6 janvier 92, début de matinée.

Nous prions instamment les parents de se conformer aux dates fixées et de ne pas demander la faveur d'un départ anticipé ou d'une prolongation.

Il est aisé de comprendre que ces congés supplémentaires amènent des perturbations dans le travail scolaire et que, d'autre part, il est injuste que certains enfants bénéficient de vacances alors que leurs camarades sont en classe.

En outre, les employeurs sont invités à faire de leur côté tout leur possible pour accorder les vacances à leur personnel ayant charge de famille au moment des congés scolaires.

Nous remercions d'avance les parents et leurs employeurs de leur compréhension et de leur appui.

Direction des écoles

connaissez-vous?

La Paix du Soir

Etablissement médico-social.

L'historique

Le "Servan", orphelinat, tenu à Ouchy par les filles de la charité, de la congrétation catholique de Saint Vincent-de-Paul dans les années 1940, avait désigné une de ses Soeurs, Soeur Emilie, pour la visite des vieillards, pauvres, malades, isolés et aigris par la souffrance, de la Paroisse du Sacré-Coeur.

Après avoir aidé, réconforté, soulagé, pendant des années ces personnes âgées, Soeur Emilie devait les voir s'en aller regagner leur canton ou leur pays d'origine.

En cas d'urgente hospitalisation, les portes restaient grandes ouvertes pour les Vaudois. Les étrangers et les non-vaudois, même établis depuis de nombreuses années, étaient raccompagnés jusqu'à la frontière ou dans leur canton, à l'hospice de leur commune d'origine.

Au mois d'août 1946, un matin, un téléphone de la police d'Ouchy signale qu'une Allemande catholique va se retrouver dans la rue dans les jours qui suivent.

Le lendemain, Soeur Emilie apprend qu'un appartement de 6 pièces est à louer, à l'avenue Dapples no 7, au rezde-chaussée, à 5 minutes de l'orphelinat du Servan. L'occasion est saisie, et c'est ainsi que cette Allemande put y trouver un logis et que prenait naissance "La Paux du Soir".

Peu à peu, les demandes d'admission se succèdent, le service social de l'hôpital annonce deux Italiennes, puis une Française, et plus tard, une Russe. A fin décembre de cette même année 1946, "La Paix du Soir" comptait 10 pensionnaires femmes dans un appartement de 6 pièces.

Pour faire tourner ce grand ménage, il a fallu compter sur les dons des familles des pensionnaires, de l'assistance publique, sur quelques généreux donateurs, sur les restes des boulangeries-pâtisseries et sur les fruits et légumes reçus de la commune de Lausanne.

Au printemps 1947, 2 appartements plus petits recevaient au "Cottage", ch. de l'Elysée 7, 5 autres pensionnaires démunies.

Grâce à l'idée et au don de persuasion de Monsieur le curé Ramuz, la maison Hortensia, située au Mont, en campagne, fut acquise le 16 juillet 1948.

> Au Grand-Mont Hôtel-pension "Hortensia"

Les bénéficiaires étaient de sexe féminin, originaires de Suisse et de l'étranger; de confession catholique, protestante ou orthodoxe, et de conditions modestes.

A la fin de 1949, la maison est occupée par 44 femmes pensionnaires et 6 de passage.

L'asile d'hier est devenu un établissement médico-social qui se différencie des hôpitaux par le fait que les patients y élisent domicile.

En exploitation depuis 40 ans, notre Institution n'accueille des patients chroniques que depuis une dizaine d'années.

L'évolution

Au fil des années, les religieuses se font de plus en plus rares, le personnel laïc se mélange et s'adapte à des règles très strictes.

Il y a davantage d'entrées de personnes handicapées physiques et psychiques; la moyenne d'âge des pensionnaires augmente. 82 ans en 1979, 86 ans en 1988.

La situation du personnel soignant en 1979 se composait de 2 infirmières, dont une soeur, et de 5 aides-infirmières. Aujourd'hui, l'effectif moyen est de 23 personnes, soit 4 infirmières-diplômées, 4 infirmières-assistantes et 15 aides-infirmières, dont 2 soeurs et 2 veilleuses.

Depuis 1970 "La Paix du Soir" est membre de l'Association vaudoise d'établissement médicaux-sociaux et plus tard adhère à la Convention Vaudoise d'Hospitalisation, (liant l'Etat de Vaud, la Fédération vaudoise des caisses maladies, le Groupement des Hôpitaux régionaux vaudois, la Société vaudoise de médecine, et l'Association vaudoise d'Etablissement médicaux-sociaux).

Sous sa forme juridique, l'Etablissement est une "Association", à but non

lucratif qui a pour mission d'accueillir, d'assister et de soigner à demeure ou temporairement, des personnes âgées, dont l'état de santé ne nécessite pas le placement dans un établissement hospitalier.

Aujourd'hui

"La Paix du Soir" accueille 54 personnes, hommes et femmes, (la préférence est donnée aux habitants du Mont et aux personnes domiciliées dans la zone sanitaire I), et deux types de pensionnaires:

- Le "type C" comprend des personnes dépendantes ou handicapées, dont l'état de santé requiert des soins continus.
- Le "type D" des personnes dépendantes ou handicapées ayant besoin d'une surveillance médicale et de quelques appuis pour les gestes de la vie courante.

Prestations offertes:

Les pensionnaires disposent des services d'un médecin-responsat., d'une équipe d'infirmières diplômées et d'aides-infirmières. La surveillance est assurée également la nuit par 2 veilleuses.

Une coiffeuse et une pédicure offrent également leurs services sur place.

L'Etablissement dispose d'une accueillante chapelle où sont célébrés chaque semaine les services religieux, catholiques et protestants. Il a le privilège de pouvoir compter sur un abbé qui vit à demeure et qui assure le service chaque dimanche. Les personnes de l'extérieur sont les bienvenues.

Une animatrice est chargée d'organiser des excursions, promenades, visites, sorties diverses, séances de cinéma, projection de dias, vidéo, lecture, lotos.

Une salle d'ergothérapie est à disposition pour les travaux de vannerie, tissage, peinture, poterie, etc.



Collecte des produits toxiques ménagers usagés, inutilisés, périmés.

Certains produits utilisés dans les ménages peuvent présenter un danger pour l'environnement lorsqu'ils sont incinérés avec les ordures ménagères ou jetés à la canalisation (WC, évier, etc.).

Ils sont à l'origine de nombreux accidents dont les victimes sont le plus souvent des enfants.

Le Département des Travaux publics (Office cantonal de la protection des eaux), le Département de l'Intérieur et de la Santé publique (laboratoire cantonal), en collaboration avec les communes, les pharmaciens, les droguistes-herboristes et les marchands-grainiers du canton de Vaud organisent gratuitement la collecte des produits ci-dessous:

- huiles de friture, huiles de moteur
- produits chimiques
- médicaments
- produits agro-chimiques
- piles, batteries, etc.

En ce qui concerne les huiles de friture (végétales) et les huiles de vidange (minérales provenant des ménages privés, elles doivent être versées selon la catégorie dans le container spécial placé au Grand-Mont, à côté de la benne à verre.

Pour les quantités plus importantes, (restaurants, garages), s'adresser à l'un des centres régionaux de récupération des déchets.

Pour l'élimination des autres déchets spéciaux, (produits chimiques, médicaments, piles, batteries, etc.) veuillez consulter le tableau, se trouvant au verso, qui vous donne tous les renseignements nécessaires.

Ces déchets spéciaux que vous débarrassez seront acheminés vers les centres régionaux de récupération. Pour la Commune du Mont, le centre régional de récupération se trouve à la Station d'épuration de Vidy (STEP).

Ces déchets seront ensuite pris en charge par CRIDEC à Eclépens qui procèdera à leur identification, à leur recyclage et à leur conditionnement.

Cette campagne s'adresse uniquement aux ménages pour l'élimination de leurs déchets. Les artisans et les industriels s'adressent directement à CRIDEC (Eclépens) tél. 866 76 54.

COMMENT ÉLIMINER VOS DÉCHETS?

A conserver

En ne mélangeant pas les produits!

En les rapportant dans leur emballage d'origine!

PRODUITS	DESTINATION	CONSEILS
Huiles de friture	2 + 3	
Médicaments périmés ou dont vous n'avez plus l'usage	1 + 2	
Piles (tous les types)	1 + 2 + 3 + 4	®
Huiles usées de vidange (huile moteur)	2 + 3 + 4	
Vernis, peintures, colles, décapants, produits de traitement du bois	1 + 2 + 4	
Liquides inflammables (essence, pétrole, acétone, toluène, xylol, utilisés comme diluants)	1 + 2 + 4	
Thermomètres	1 + 2	
Tubes fluorescents (néon) et lampes à vapeur métallique	2 + 4	®
Déchets agro-chimiques	1 + 2 + 4	
Batteries	2 + 4	®
Solvants halogénés utilisés comme détachants (trichloréthylène, perchloréthylène)	1 + 2	
Acides et bases (acide chlorhydrique pour le détartrage, soude caustique pour déboucher les écoulements, ammoniaque pour le nettoyage)	1 + 2 + 4	
Bains et produits chimiques pour la photographie (révélateur et fixateur)	1 + 2 + 4	

LIEUX D'ÉLIMINATION

- 1. Commerces de détail: pharmacies, drogueries, marchands grainiers.
- 2. Centres régionaux de récupération des déchets (renseignements: 021/333 151).
- 3. Containers communaux spéciaux.
- 4. Fournisseurs.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES PRODUITS TOXIQUES ET LES LIEUX D'ÉLIMINATION:

▶021/333 151**⋖**

Section des toxiques du Laboratoire cantonal à Epalinges



ni WC ni évier



recyclage récupération



ni poubelle ni dévaloir

Les groupes de musique, de chants, les chorales d'enfants, les groupes de théâtre sont très appréciés de nos pensionnaires, et c'est avec joie que nous les accueillons. Merci de nous contacter.

L'Etablissement a le grand privilège d'être situé dans une zone calme et de verdure, et son grand jardin permet des promenades, des moments de détente ou de loisirs très appréciés.

Prestations particulières

Le "court séjour" offre la possibilité d'un hébergement pendant une durée limitée à quelques semaines, permettant ainsi aux familles qui s'occupent d'une personne âgée de les soulager momentanément, ou de pouvoir bénéficier de vacances.

L'Etablissement collabore avec les infirmières de l'OMSV.

L'avenir

L'équipement de l'Etablissement corcupond à la vocation qui est sienne, la prise en charge des personnes âgées. Elle envisage une mission plus large, tournée vers l'extérieur: assurer un nouveau service "la préparation des repas chauds pour les livrer à domicile".

Bénévoles

Depuis de nombreuses années, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe de dames bénévoles qui viennent régulièrement, ou selon leur disponibilité, offrir un peu de leur temps à nos pensionnaires.

C'est avec un grand plaisir que nous accueillerons de nouvelles dames disposant de quelques heures et qui se tent prêtes à les consacrer à des personnes âgées.

Notre animatrice se tient à disposition pour vous renseigner. (tél. 32 22 33).

nos sociétés

FC Le Mont, section juniors

Notre section juniors est divisée en deux secteurs, ceci afin d'obtenir une meilleure évolution de nos jeunes auxquels nous pouvons offrir un meilleur encadrement.

Secteur initiation

Cette section est réservée aux tout jeunes qui désirent faire leurs premiers pas dans le monde du football.

Sont accueillis, en tout temps à l'école de football, les gosses âgés de 6 à 8 ans.

Chaque enfant, après avoir fait preuve d'assiduité aux entraînements, reçoit une carte de membre de la section juniors et, ensuite, selon son âge et ses capacités, est introduit dans une équipe de E ou F qui participe au championnat.

Cette école est donc ouverte à tous et nous attendons nos champions en herbe le mercredi après-midi à 13 h. 30 au Châtaignier avec dans leur sac de sport, une paire de chaussures de foot à semelle multi (pas de crampons interchangeables) ou une paire de pantoufles de gym, une cuissette, un maillot (training s'il fait froid), un linge pour la douche et des habits secs pour la rentrée.

Renseignements

Guy Belet, tél. 33 04 61 Jean-Michel Matthey, tél. 33 08 11

Secteur formation

Cinq équipes participent au présent championnat, une de Jun. A, une de C et D, ainsi que deux en Jun. E.

Une équipe de F dispute quelques rencontres sous forme d'un petit championnat.

Entraînements

Juniors A, mardi et jeudi à 18 h. 30. Juniors C, mardi et jeudi à 17 h. 45. Juniors D, lundi et mercredi à 17 h. 30. Juniors El, lundi et mercredi à 17 h. 00. Juniors El, lundi et mercredi à 17 h. 00. Juniors F, mercredi à 17 h. 00. Ecole de foot, mercredi à 13 h. 30.

Comité

Président: Jean-M. Matthey
Vice-président: Guy Belet
Caissier: Christian Schers
Secrétaire: Chantal Belet
Membre: Georges Schaller
Resp. tech.: Salvator Ferrajoli

Entraîneurs

Jun. A Salvator Ferrajoli
Diplôme B ASF + monit. 2 J+S
Prépare diplôme A.
Alain Saladin

Jun. C Jean-Michel Matthey
Diplôme B ASF + monit. 2J+S
Jean-Marc Dufour

Jun. D Jean-Marc Grand Patrick Tanner

Jun. E1 Claude Henchoz Certif, ACVF jun. D+E

Jun. E2 Jean-Claude Pollien Certificat ACVF jun. D+E

Jun. F Stéphane Favre Certificat ACVF jun. D+E

Ec. F. Alain Maibach
Diplôme B ASF + monit. 2 J+S

Inscriptions

Téléphone: J.-Michel Matthey

33 08 11 Guy Belet 33 04 61

Corresp.: FC Le Mont Juniors

Mme Belet Chantal

Mme Belet Chantal Route de Cugy 5 1052 Le Mont

Ou tout simplement en passant nous voir au Châtaignier un soir d'entraînement ou un samedi de match. Nous sommes entièrement à votre disposition.

Tournoi international 88

La neuvième édition de notre tournoi international juniors C et E se déroulera cette année le samedi 18 et dimanche 19 juin au Châtaignier.

Une nouvelle fois, notre comité juniors s'est démené pour engager des équipes pouvant apporter une nouvelle expérience à notre jeunesse montaine.

Nous accueillerons avec joie, deux équipes italiennes, une venant de Turin et le célèbre club de l'Inter de Milan représenté par une équipe de C et une de E de leur centre de formation. Pour compléter ce plateau exceptionnel, Lausanne-Sport et Romanel inter C s'uniront au FC Zoug, Assens et Chailly pour tenter de garder les challenges dans notre pays. Quant à nos petits gars, toujours motivés en cette occasion, ils pourraient nous réserver une surprise.

Nous vous donnons donc rendezvous au Châtaignier pour supporter nos équipes et où notre célèbre équipe de cuisine ne vous décevra pas.

Avis de recherche

Nous cherchons des familles pour accueillir nos hôtes italiens, pour la nuit et le repas du samedi soir. Pour tous renseignements et inscriptions, contactez notre secrétaire, Mme Chantal Belet, tél. 33 04 61, route de Cugy 5, 1052 Le Mont.

Un grand merci pour votre collaboration, les clubs italiens étant invités par notre section juniors et les familles d'accueil.

Voyage

Nos juniors A sont allés à Turin le week-end de l'Ascension pour y disputer un match amical et dimanche, ils ont assisté au match de championnat au Stadio Communale de Turin

Juventus - Fiorentina

FC Le Mont, section juniors

de nos lecteurs

Saints de glace

Mai s'était pourtant bien installé dans une tiédeur colorée et le tapis des prés tout rafraîchi du vert de son herbe nouvelle et tendre nous éblouissait pas ses myriades de pissenlits en fleurs. Les murs des jardins restés durs et sombres le temps de longs mois se paraient de cascades de corbeille d'argent, de saponaire ou phlox subulata, toutes animées d'abeilles grisées par tout ce qui s'offrait à elles généreusement, d'un coup. Le printemps avait vraiment tout mis en oeuvre pour s'installer, des arbres aux grosses têtes floconneuses aux tulipes multicolores et gonflées à ne plus pouvoir se refermer; la fête avait bien commencé.

Mais pourquoi ce matin on grelotte? Un vent froid secoue sans pitié branches en fleurs et tulipes de nos allées; le ciel tout abaissé laisse traîner des brumes qui pleurnichent sur les vergers. Hier encore, il était si bleu et transparent qu'on avait guère envie de se vêtir et rangé la laine déjà démodée. Les Saints de glace!... on les avait presque oubliés, eux qui ne supportent pas que le printemps s'installe avant qu'ils soient vénérés. Ca y est, les voilà qui arrivent ces dignes personnages aux faces austères et vêtements amples et endeuillés. Ils regrettent l'hiver, la bise mordante ou les grosses giboulées; nous font quitter les champs et ne veulent plus entendre des rires ou des chansons; place à l'austérité.

Les oiseaux n'ont pas envie d'arrêter de siffler, c'était si bien parti qu'ils ne vont pas retarder leur couvée pour ces sacrés saints. Pour les punir Pèregrin souffle tant qu'il peut sur leurs nids inachevés, Grégoire les douche sans pitié de nombreuses averses glacées et Pancrace, le plus fâché, déclenche un orage à tout casser. Médard veut tous nous priver de soleil pendant quarante jours au moins, c'est décrété. Mais Saint Barnabé moins glacial et soupirant même en des jours plus cléments, viendra peut-être nous aider; nous comptons bien sur lui pour moriginer et tenter d'éloigner cette étrange cohorte.

En attendant, le ciel cherche à nous rassurer et tire de temps en temps son fichu gris en arrière, dégageant son front qui laisse passer une onde claire, un semblant de sourire qui s'affirme jusqu'à devenir un bon rayon de soleil. Il se regarde d'abord dans le lac afin de s'assurer de sa mine, puis guigne vers la ville et ses toits mouillés brillant de toutes leurs tuiles rousses. Le Lé-

man n'est plus mélangé aux brumes et on commence à distinguer la côte de Savoie, en même temps que les flèches de la Cathédrale se débarassent de leur coiffe nuageuse. Les oiseaux réchauffés pépient tous à la fois, les fenêtres s'ouvrent et les places de nos quartiers s'animent.

Le saint du jour en est vexé; le voilà qui va tout bouleverser en commençant par rhabiller d'hiver le ciel qui a osé le contrarier. Comme il est habile, on dirait que plusieurs aides lui passent les vêtements bien dans l'ordre; d'abord des nuages légers et vaporeux, puis d'autres plus foncés, déjà cotoneux sont ajustés sur les premiers, finalement de grandes nuées grises ou presque noires, épaisses et lourdes, terminent l'accoutrement en recouvrant d'un coup les parties dénudées du firmament.

Dans les rues et sur les places, les gens qui il y a un instant encore flânaient, pressent maintenant le pas comme poussé par le vent qui tourmente déjà les arbres et leurs faibles pousses. Les prévoyants enfilent leur pardessus ou jettent un regard rassuré à leur coude qui garde un parapluie bien amarré. Des enfants qui se croisent sur le trottoir et se reconnaissent aimeraient jouer un peu ou se taquiner, mais les mères les tirent à elles en s'énervant de ne pouvoir rentrer assez vite.

Ça y est!...les plus vilains nuages crachent déjà un contenu glacé moitié pluie et moitié grêle; puis on entend tonner et la nuit veut déjà s'installer. Drôle de journée où le printemps a tenté reprendre ses droits, mais a été bien vite remis en place par un saint de glace outré et tenace.

Bah, disent les aînés, il faut que cela se fasse!

Violette Corbaz Les Planches, mai 1988

Les voix du silence

Ce n'est pas celui du maître d'école, Qui nous dit lorsqu'on rigole! silence Ce silence là, c'est autre chose, Il fait du bruit lorsqu'on repose.

Les silences des grands vents sauvages, Qui se taisent après un orage. Silence, Plus aucune feuille ne frissonne, Dans le lointain, la cloche sonne.

Puis le silence dans la maison, Lorsque les enfants sans façon, L'ont quittée sans regret, ni envie, Pour entrer dans une autre vie! Silence.

Puis, c'est le tour des grands-parents, Qui s'en allaient clopin-clopant, Ils sont partis pour le voyage, Où l'on n'emporte aucun bagage. Silence. Et les regrets, les souvenirs, Que l'on voudrait ne pas ternir, Dansent dans la tête des vieux, Dans un silence merveilleux.

V. Borgeaud, 1986

Dictons de juin



- Le temps qu'il fera le 3 juin sera le temps du mois.
- Pie trop bavarde, grand vent ne tarde.
- Avant la Saint-Jean, pluie bénite, après la Saint-Jean, pluie maudite.
- Saint Antoine clair et beau emplit cuves et tonneaux (13 juin).
- Prépare autant de bons tonneaux qu'en juin tu compteras de beaux jours.

Dictons de juillet



- Qui veut bon navet, le sème en juillet.
- Juillet sans orage, famine au village.
- Arc-en-ciel du matin remet en marche les moulins.
- Quand viendra la Saint-Henri, tu planteras ton céleri.

Bon à savoir

- Les mouches et les moustiques n'aiment pas les géraniums sur les fenêtres.
- Un peu de savon de Marsèmè humide calme la douleur d'une pigûre d'abeille.
- Pour domestiquer une mèche de cheveux rebelle, humectez-la d'un peu de jus de citron.
- Pour que les bacs à glace ne collent pas dans les "freezer" frotter avec de la bougie le "cul" du bac.

prochain journal

Parution

Fin juillet 1988.

Date limite du dépôt des articles 10 juillet 1988.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher Chemin du Mottier 3 1052 Le Mont-sur-Lausanne Téléphone (021) 32 00 03